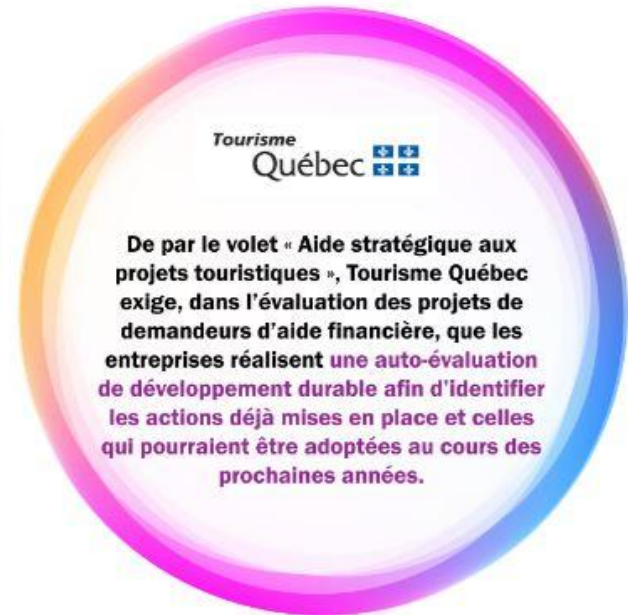


Les entreprises œuvrant dans le domaine de la culture contribuent par leur mission au développement durable. Afin de répondre aux attentes des bailleurs de fonds, elles doivent, néanmoins, organiser leurs différentes pratiques en développement durable dans une démarche structurée. En effet, de plus en plus de programmes de financement intègrent les principes de développement durable auxquels les entreprises doivent se conformer.

Guylaine Simard, directrice générale du Musée du Fjord, remarque ainsi : « Cette pratique qu'est le financement responsable nous incite à mieux structurer notre démarche de développement durable », précise-t-elle. « Pour nous, notre démarche est non seulement un processus de professionnalisation, mais elle nous invite à garder bien vivant ce souci constant d'amélioration continue. En reconnaissant et en agissant concrètement sur notre responsabilité sociale, cela nous permet de nous démarquer et d'être reconnu comme étant une entreprise responsable. Nous sommes donc mieux outillés pour répondre aux attentes autant des bailleurs de fonds que des clients », poursuit-elle.

Le développement durable est bel et bien une préoccupation à l'échelle du Québec et le gouvernement du Québec, ainsi que d'autres bailleurs de fonds partagent leurs attentes en la matière. En voici quelques exemples :





Ces signaux ont aussi amené le Conseil régional de la culture Saguenay—Lac-Saint-Jean à mettre sur pied, en collaboration avec le CQDD, un programme de formation sur le développement durable pour les entreprises culturelles de la région qui vise notamment à outiller les gestionnaires pour améliorer leur pratique de gestion dans la prise en compte du développement durable. Le Théâtre La Rubrique, Productions Caravane Films, l'Orchestre symphonique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, Langage Plus et le Village historique de Val-Jalbert font partie de la première cohorte. Pour plus de renseignements, visitez le site [PME Durable 02](#).

Article publié le 10 avril 2017